

Sicr^{te}
" mission pour
la ci-D^e 1^{re} Section
quartier des
Cherchamps, pl. Presville
ect. ect.

Lyon, le 4^e jour 10.54

apprentissage

Monsieur,

Le conseil a mis sous votre surveillance
l'atelier du fr. Boxilly rue de
St. Etienne, 24

au sujet de son apprenti la D^elle
Boxilly. Observations:

Cette apprentie est de caractère irrégulier, elle a déclaré sa
conducte s'être dérangée avec un garçon Boulanger et ensuite
avec le soldat, avec qui elle est encore en relation; elle a tenu
tout le possible et fait les démarches de se faire
conduire à l'école.

Votre très humble et tout dévoué
Vener verrez si elle persiste dans
le bon ou le mauvais.

Ch.

Staxon



Voir ci-Derrière.

Mon collègue Blin n'a pas été réélu.
A l'assemblée de mercredi 4 janvier 94 M. Le
Président dit: je vous donne cette recommandation
à vous M. Chevreuil parce que M. Blin ne
pourrait pas la continuer.

Je n'ai rien répondu à cause que M. Blin
était présent, & que lorsque j'aurais persisté à refuser
d'élire tout que mon collègue Blin
ne serait pas remplacé par l'assemblée
de nouveaux propriétaires il devait fonctionner
comme ci-devant, j'aurais appuyé mon
refus sur un point de délicatesse qui défend
d'autoriser un agissement avant son vote.
En effet c'était considérer le fonctionnement de
propriétaires non réélus comme une agression
~~de la part~~ en agissant de la sorte.

Ch.

Voici mon livre journal d'annuaire 4 janvier.

le
lance
base
un
r.
r.

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

Monsieur

Cherrier